

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## FUTUR FLEXIBLE ACTIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels



Forme juridique : FCP

## **L'objectif de gestion**

L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indicateur composite 50% Cac 40 (dividendes nets réinvestis) + 50% (€STER capitalisé + 0,085%), diminuée des frais de gestion et de la commission de surperformance. L'OPCVM n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indice de référence.

## **Stratégie d'investissement**

La méthodologie pour rejoindre cet objectif repose, d'une part, sur une gestion de type discrétionnaire des titres et de leur pondération et, d'autre part, sur une stratégie d'allocation flexible de l'exposition actions qui pourra varier de -20 % à 120 % de l'actif net de l'OPCVM, notamment par l'utilisation de contrats futures et d'ETF en couverture.

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence à travers une exposition flexible aux marchés actions.

La gestion du fonds est discrétionnaire et allie une gestion actions en direct à une gestion de l'exposition actions du portefeuille de l'OPCVM.

Il est investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net sur un ou plusieurs pays de la zone euro, dont principalement, le marché français, et à titre accessoire de l'Union Européenne. Son actif est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA. Le Fonds sera constitué pour au minimum 75% de son actif net dans des actions à large capitalisation (supérieures à 1 milliard d'euros d'actions), lequel pourra être couvert via l'utilisation d'instruments financiers à terme et d'ETF, afin d'atteindre une exposition cible moyenne de 50 % aux actions.

En fonction de leurs anticipations sur les risques et opportunités de marchés et de leurs convictions fortes, les gérants seront amenés à gérer dynamiquement l'exposition aux marchés actions à travers l'utilisation d'instruments financiers à terme et d'ETF.

Les gérants prennent en considération dans leur processus d'analyse, d'investissement et de désinvestissements sur des principes de finance comportementale. Celle-ci se distingue de la finance classique dans le sens où elle traite des comportements des individus et des foules et non de la valeur intrinsèque ou projetée de l'actif.

L'équipe de gestion mène un travail d'analyse sur 4 niveaux :

1. Le contexte économique : à l'aide de recherches externe, les gérants mènent un travail prospectif pour évaluer le niveau d'activité économique par zone géographique à horizon 6 à 24 mois
2. L'évaluation du sentiment : les gérants interprètent les données de marchés de type consensus, sondage, détention d'options pour évaluer la capacité de la collectivité à accueillir le scénario prévu ci-dessus
3. La sélection d'actifs : à l'aide de recherches externes, les gérants retiennent des groupes d'actifs, sectoriels ou nationaux, qui correspondent à l'anticipation du contexte économique telle que celle-ci peut être perçue par le consensus.

4. La gestion du risque : pour chaque actif sélectionné, les gérants évaluent le rapport entre l'espérance de gain et le risque de perte pour ne retenir finalement que les actifs les plus adaptés à la stratégie.

Le processus d'investissement est itératif. Ainsi, si au terme du 4ème niveau, les gérants ne retiennent pas une idée d'investissement parce qu'elle présente un profil de rendement/risque médiocre, l'analyse remonte au niveau 3, sélection des actifs et ainsi de suite. Les gérants dupliquent ce processus de la gestion dynamique de l'exposition aux marchés actions à la pondération des actions qui composent l'actif du fonds.

La stratégie d'allocation flexible de l'exposition actions est mise en oeuvre par des opérations sur instruments dérivés, notamment l'utilisation de contrats futures dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM. L'utilisation de ces instruments pourra conduire le portefeuille du fonds à avoir

une exposition négative au marché (c'est-à-dire que le Fonds évoluera négativement lorsque le marché action évoluera à la hausse).

L'OPCVM peut investir en actions ou parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières à hauteur de 10% maximum, afin de diversifier le portefeuille et d'accéder à des compétences de gestion spécifiques, ou liées à des secteurs ou des zones géographiques.

# COMMENTAIRE DE GESTION

- **Contexte économique et financier**

En début d'année 2025, les valeurs chinoises de la technologie ont été très performantes, après la sortie du modèle d'IA Deep Seek, entraînant une correction des valeurs américaines concurrentes. Les indices européens ont bien évolué, dans un contexte d'assouplissement monétaire de la BCE. Les spreads de crédit ont poursuivi leur resserrement. L'Allemagne a annoncé un plan de relance de 500 milliards d'euro, faisant monter les taux souverains à 10 ans de 25 points de base en une journée.

Au mois d'avril, D. Trump a annoncé toute une série de tarifs douaniers, à l'encontre de la plupart des pays du monde, provoquant une vente massive d'actifs risqués, accompagnée d'une baisse des taux souverains conséquente. La France a été durement touchée, en raison des craintes sur les secteurs les plus exportateurs comme le luxe ou l'automobile. Dans le même temps, l'USD s'est déprécié, en particulier contre l'EUR et les devises émergentes. Les spreads de crédit se sont temporairement élargis, la volatilité s'est envolée.

Au cours de l'été, les marchés financiers ont très bien performé, portés par des publications positives des géants de l'IA, un contexte géopolitique relativement plus lisible, et des accords commerciaux progressifs avec les Etats Unis. Dans le contexte d'incertitude, les métaux précieux ont joué le rôle de valeur refuge, alors que les prix du pétrole étaient baissiers. Les courbes de taux se sont fortement pentifiées, par les taux courts aux US, et par les taux longs en Europe, favorisant le secteur bancaire.

A l'automne, les valeurs chinoises sont reparties à la hausse, dans un contexte de concurrence de plus en plus règlementée, apparaissant comme une alternative solide aux entreprises américaines. La zone émergente a été plébiscitée par le marché, en raison d'un dollar plus faible, et de conditions macroéconomiques locales en nette amélioration.

Après la démission de François Bayrou en septembre, Sébastien Lecornu a été nommé, et les spreads français se sont maintenus contre Bund. A l'inverse, les papiers périphériques se sont enrichis. Les valeurs technologiques américaines ont légèrement sous-performé, après avoir émis de la dette sur le marché obligataire, alors que la FED a entamé un cycle de baisse de taux, dans un contexte de réduction de l'inflation, de ralentissement de la consommation et de fragilité du marché du travail.

Sur la période, le MSCI World € a enregistré une performance de +5.35%. Sur les classes d'actifs obligataires, les obligations souveraines et IG Monde ont enregistré une performance de +2.68% (hedgé €), et les obligations High Yield Monde ont enregistré une performance de +7.81% (hedgé €).

- **Politique d'investissement**

Au début de l'année, la politique d'investissement d'équipondération a été maintenue, et l'exposition du fonds au marché maintenue entre 70% et 80%. La baisse du marché au mois d'avril a permis de remettre de l'exposition au marché. Rapidement les remous de la vie politique française et les risques ont incité à réduire l'exposition jusqu'à 23% de bêta au cœur de l'été. L'exposition a été remontée rapidement après la nomination du gouvernement Lecornu II, afin de profiter des conditions plus favorables pour les entreprises françaises au niveau international.

Un changement de gestion a été opéré au mois de novembre, avec l'implémentation d'un modèle de contribution égale au risque, permettant un meilleur contrôle de la volatilité et une diversification plus optimale, tout en prenant en compte les critères du modèle ESG. La gestion des *futures* est désormais régie par un modèle de volatilité GARCH (1,1).

- **Critères ESG**

Au cours de l'exercice, les critères ESG définis dans le cadre du modèle Sapiens ont été suivis et respectés. L'équipe de gestion a porté une attention particulière au changement de composition des indices, et à la rotation des valeurs dans l'univers investissable final.

- **Performances**

La part I a réalisé une performance nette de frais de +7.78%, et la part C de +6.43%. L'indice de référence (50% CAC Net Return + 50% Ester capitalisé) a réalisé une performance de +7.76%.

- **Principaux mouvements sur la période**

Code ISIN	Valeurs	Mouvements
FR0000120404	ACCOR	5 247,00
FR0000120073	AIR LIQUIDE	2 007,00
NL0000235190	AIRBUS SE	- 2 281,00
FR0000120628	AXA	10 344,00
FR0000131104	BNP PARIBAS	4 525,00
FR0006174348	BUREAU VERITAS	14 811,00
FR0000120644	DANONE	8 770,00
FR0010208488	ENGIE	24 994,00
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	86,00
FR0000120321	L'OREAL	150,00
FR0010307819	LEGRAND	1 231,00
FR0000121014	LVMH	555,00
FR0000121261	MICHELIN	12 030,00
FR0000131906	RENAULT	- 7 567,00
FR0000073272	SAFRAN	1 793,00
FR0000125007	SAINT GOBAIN	701,00
FR0000120578	SANOFI	6 236,00
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC	966,00
NL0000226223	STMICROELECTRONICS	- 8 412,00
FR0000121329	THALES	- 440,00
FR0000125486	VINCI SA	310,00
FR0007041090	CM AM MONETAIRE COURT TERME IC - EUR	- 4,35
FR0000121964	KLEPIERRE	28 000,00
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	7 680,00
FR0000130809	SOCIETE GENERALE	13 620,00
FR0000133308	ORANGE	74 652,00
LU1598757687	ARCELORMITTAL	22 000,00
NL0006294274	EURONEXT	8 356,00
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	48 500,00

- **Respect par l'OPC de critères relatifs aux enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).**

- 

Sapienta Gestion a développé une politique d'investissement responsable qui prend en compte de manière sélective les critères ESG (critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance) dans sa politique d'investissement.

Au 31/03/2025, le fonds Futur Flexible Actions est passé en « Article 8 » de la réglementation SFDR. En ce sens, une vérification systématique de la qualité ESG des investissements en portefeuille est effectuée, en évaluant les indicateurs clé indiqués dans son modèle interne de gestion SAPIENS (Sustainability Analysis of Principal Impacts ESG Norms and Standards) qui prévoit l'intégration de différentes sources afin de vérifier :

- La présence d'évaluations de risque ESG et de mesures d'impacts sur toutes les actions cotées en portefeuille ;
- La classification SFDR Article 8 des éventuels OPCVMs en portefeuille ;

- Le contrôle direct et indirect de l'absence d'exposition aux secteurs d'activité controversés ;
- L'élaboration d'un score de risque ESG, qui mesure la vulnérabilité des investissements aux facteurs E, S, G ;
- L'élaboration de scores d'impact E, S, G qui prennent en compte les principales incidences négatives des investissements en portefeuille

Ces différents indicateurs permettent d'établir un score global, le « SAPIENS ESG Global Score », qui mesure le respect des objectifs de durabilité du produit selon une méthodologie quantitative et qualitative propriétaire, qui fait l'objet d'une mise à jour mensuelle ainsi qu'à chaque changement d'allocation du produit ou sur tout évènement impactant la note ESG d'une valeur en portefeuille (controverse en matière de durabilité, requalification SFDR d'un OPC...)

### **1. Règlement SFDR**

Conformément au règlement européen UE 2019/2088 « SFDR », Sapienta Gestion a mis à disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement du risque de durabilité. Cette information est disponible sur le site internet de Sapienta Gestion : [www.sapientagestion.com](http://www.sapientagestion.com).

### **2. Règlement Taxonomie**

Conformément au règlement UE 2020/822 « Taxonomie », Sapienta Gestion a mis à disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement du risque de durabilité. Cette information est disponible sur le site internet de Sapienta Gestion : [www.sapientagestion.com](http://www.sapientagestion.com).

Sur l'exercice 2025, le fonds Futur Flexible Actions ne prend aucun engagement quant à une proportion minimale d'investissement aligné avec le règlement Taxonomie.

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : *FUTUR FLEXIBLE ACTIONS*

Identifiant d'entité juridique : 969500GMLXJKESTP4C46

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par Investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification instituée par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

*Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?*

**Oui**

**Non**

<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ...% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ...%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

**Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?**

Ce produit financier est géré en conformité avec l'Article 8 du règlement UE 2019/2088 au travers d'une stratégie d'investissement ESG qui a pour but de sélectionner à titre principal des actions françaises à large capitalisation qui ont à la fois des perspectives de gain financier et une gestion des risques et des impacts liés à la durabilité de haute qualité.

Le process d'investissement promeut des caractéristiques environnementales et sociales comme, à titre d'exemple :

Les Indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Critères environnementaux** : le contrôle des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de l'exposition aux énergies fossiles, la pollution (émissions dans l'eau et déchets toxiques), la protection de la biodiversité, la présence d'activités durables au sens de la taxonomie européenne.
- **Critères sociaux** : le respect des droits de l'Homme et des travailleurs (comme définis par le Global Compact des Nations Unies (UNGC) et par les Lignes directives de l'OCDE pour les multinationales), l'inclusion et la parité hommes / femmes, la réduction de l'exposition à des secteurs controversés pour la santé comme le tabac et l'absence de controverses majeures avec les parties prenantes des entreprises en portefeuille.
- **Critères de gouvernance** : la présence de politiques de gestion des risques liés à la durabilité environnementale et sociale par exemple liées aux droits des consommateurs, au respect des engagements auprès de l'UNGC et le contrôle de la corruption et de l'évasion fiscale.

Le produit applique une stratégie d'intégration ESG qui au travers d'un screening négatif évite l'investissement dans les entreprises actives dans des secteurs controversés, et au travers d'un screening positif, établit des standards minimaux de qualité ESG pour intégrer les entreprises dans son portefeuille.

Le produit fait l'objet d'un contrôle permanent intégré au plan de contrôle annuel de la société de gestion afin de vérifier le respect de l'adéquation et l'efficacité des politiques, et également les procédures internes avec les objectifs ESG indiqués dans la documentation réglementaire du fonds. En sus, l'équipe de gestion s'assure que les investissements soient conformes à la stratégie d'investissement de l'OPC et au modèle SAPIENS, lors de contrôles mensuels. Si le score ESG d'un titre en portefeuille devient inférieur au minima fixé du SAPIENS ESG Global Score (voir tableau indicateurs de référence ci-dessous), la valeur est vendue dans son intégralité.

Le délai de désinvestissement est subordonné au respect de la stratégie financière notamment la gestion du risque de liquidité et à satisfaire au mieux l'intérêt des porteurs de parts.

L'analyse extra-financière est réalisée par le biais d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de Gestion, selon une méthode d'approche de score minimum.

**Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024, le produit effectue systématiquement une vérification de la qualité ESG des investissements en portefeuille en évaluant les indicateurs clé indiqués dans son modèle interne de gestion SAPIENS (Sustainability Analysis of Principal Impacts ESG Norms and Standards) qui prévoit l'intégration de différentes sources afin d'écartier les sociétés les moins bien notées. Les principales composantes du modèle sont :

- La présence d'évaluations de risque ESG et de mesures d'impacts sur toutes les actions cotées en portefeuille ;
- Le contrôle direct et indirect de l'absence d'exposition à certains secteurs d'activité controversés (voir page 6) ;
- L'élaboration d'un score de gestion des risques ESG, qui mesure la vulnérabilité des entreprises en portefeuille aux facteurs E, S, G ;
- L'élaboration d'un score de gestion des impacts E, S, G qui mesure la qualité de la prise en compte des principales incidences négatives par les entreprises en portefeuille.

Ces différents indicateurs permettent d'établir un score global, le « SAPIENS ESG Global Score », qui mesure la qualité des indicateurs de durabilité du produit selon une méthodologie quantitative et qualitative propriétaire, qui fait l'objet d'une mise à jour mensuelle ainsi qu'à chaque changement d'allocation du produit ou sur tout événement

impactant le score ESG d'une valeur en portefeuille (controverse en matière de durabilité, requalification SFDR d'un OPC...)

L'investisseur est invité à se référer à la procédure ESG disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://sapientagestion.com/>

**Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

Le Produit définit les investissements durables comme étant des investissements ayant des objectifs de durabilité environnementale et/ou sociale alignés avec la définition européenne (Taxonomie européenne).

Le produit peut investir dans des investissements durables mais ne fixe aucun objectif minimum.

Il effectue chaque mois une mesure de l'alignement des revenus des entreprises en portefeuille avec la taxonomie environnementale de l'Union Européenne, et l'intègre dans le calcul du « SAPIENS ESG Global Score ».

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La méthodologie SAPIENS intègre systématiquement une analyse des principales incidences négatives des facteurs de durabilité sur l'ensemble du portefeuille dans les domaines suivants :

- L'exposition marginale des émetteurs à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (par exemple le charbon, le tabac, et l'armement controversé) ;
- L'absence d'exposition des émetteurs à des controverses sévères sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (par exemple le non-respect des normes de l'UN Global Compact) ;
- Les principales incidences négatives sont par ailleurs évaluées et notées par rapport à l'univers d'investissement et contribuent au respect des objectifs minimaux du fonds au niveau analytique (critères éliminatoires) et global (SAPIENS ESG Global Score).

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

La procédure SAPIENS prévoit une sélection des émetteurs basée sur deux principes :

- A titre principal, Sapia Gestio choisit des émetteurs parmi des univers ESG qualifiés (indices ESG) qui intègrent des contrôles systématiques des activités controversées, des risques et des impacts alignés avec les critères d'exclusion du fonds Futur Flexible Actions. Sur ces listes, Sapia Gestio effectue un recalcul et des vérifications de cohérence des données et de respect des scores minimaux ESG prévus par le fonds comme indiqué ci-dessous :

Indicateurs minimums de qualité ESG	Minimum
SAPIENTA « E » Score de chaque émetteur	>33/100
SAPIENTA « S » Score de chaque émetteur	>33/100
SAPIENTA « G » Score de chaque émetteur	>66/100

- A titre accessoire, Sapienta Gestion ajoute des émetteurs présents dans son Univers d'investissement qui doivent respecter tous les critères d'éligibilité prévus pour le Fonds, et en particulier dépasser les scores minimaux indiqués page 6.

Certains indicateurs concernant les incidences négatives ont été directement intégrés dans la méthodologie de scoring propriétaire SAPIENS et contribuent au calcul du « SAPIENS ESG Global Score », en plus de servir à alimenter les listes des sociétés aux activités controversées déclarées non éligibles (screening négatif).

**Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Le SAPIENS ESG Global Score examine si les émetteurs ont adhéré formellement aux principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales et au Global Compact des Nations Unies.

En outre, le process de gestion prévoit une revue mensuelle des controverses sévères qui pourraient intéresser les émetteurs dans leurs rapports avec leurs clients, leurs fournisseurs, leurs employés et les Communautés ; l'évaluation de conformité aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies représente 30% du SAPIENTA « S » Score.

A chaque changement d'allocation et une fois par mois, le portefeuille est soumis à une réévaluation de la situation en appliquant à la fois des principes de screening positifs et négatifs.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

- Oui  
 Non

L'équipe de gestion de l'OPC considère à titre principal les indicateurs d'incidence négative listés ci-dessous pour lesquels il a vérifié la présence d'un nombre suffisant de données afin d'effectuer des contrôles quantitatifs significatifs au niveau statistique.

Les indicateurs PAI sont pris en compte dans le processus d'investissement du gérant par le biais des politiques de « screening » décrites dans la section « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » de l'OPC, ainsi qu'au travers du modèle quantitatif qui génère le « SAPIENS ESG Global Score » utilisé dans la construction du portefeuille.

L'équipe de gestion prend en considération les 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué UE 2022/1288 ainsi que les listes d'indicateurs additionnels prévus par la norme, en particulier les investissements dans les sociétés sans initiative de réduction carbone et les investissements dans les émetteurs sans politiques de prévention des accidents du travail.

L'équipe de gestion opère une sélection active des indicateurs concernant les incidences négatives en fonction de la disponibilité des données, et à l'heure actuelle a concentré son analyse sur les facteurs suivants :

**Impacts environnementaux :**

Type d'impact	Description
Climat :	1. Empreinte Carbone (Scope 1, 2, 3)
	2. Intensité de Gaz à Effet de Serre (Scope 1, 2, 3)
Efficacité énergétique	1. Revenus liés aux énergies fossiles
	2. Production et consommation d'énergie non renouvelable
	3. Exposition aux secteurs économiques plus consommateurs en énergie
Biodiversité	1. Emissions dans l'eau
	2. Déchets chimiques et radioactifs
Controverses environnementales	Examen des actions légales et des cas de non-respect des lois

**Impacts sociaux :**

Controverses sociales	1. Violations OCDE / UN Global Compact
	2. Actions légales liées au respect du droit du travail (discrimination, sécurité ...)
	3. Sécurité sur le travail
	4. Contentieux clients et avec les Communautés
Inclusion et parité	1. % Femmes aux conseils d'administration
	2. Actions légales liées aux droits des femmes
Libertés individuelles	1. Classification « Freedom House » des nations ou sont basées les émetteurs

**Impacts liés à la gouvernance :**

Gouvernance	1. Politiques de contrôle des impacts « E »
	2. Politiques de contrôle des impacts « S »

**Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?**

FUTUR FLEXIBLE ACTIONS a pour objectif d'investir sur le marché d'actions à large capitalisation français (et à titre accessoire européen voire internationaux) mais respectant les critères financiers et extra-financiers de l'OPC) en sélectionnant les émetteurs qui ont mis en place des systèmes avancés de gestion de la « double matérialité », c'est-à-dire qui prennent en compte les risques liés à la durabilité et intègrent dans leur stratégie d'entreprise des plans de réduction de leurs impacts.

L'équipe de gestion met en place un processus intégré de gestion des facteurs financiers et de durabilité. Les stratégies de gestion suivantes sont appliquées : exclusion, Best-in-class, Best-in Universe, Intégration ESG.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs telles que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



### Stratégies d'exclusion (Screening négatif) :

L'équipe de gestion sélectionne un univers principal des émetteurs cotés sur le marché, potentiellement éligibles ainsi que des indices ESG qui appliquent des stratégies d'exclusion partielle ou totale en relation à cet univers principal.

L'équipe de gestion définit en outre une liste complémentaire d'émetteurs qui respectent les critères d'exclusion définis pour le fonds et qui intéressent les émetteurs qui dérivent une portion significative de leurs revenus des activités suivantes :

- (i) Extraction de charbon (> 1% du chiffre d'affaires)
- (ii) Production d'électricité à base de charbon (> 5% du chiffre d'affaires)
- (iii) Production de tabac (> 1% du chiffre d'affaires)
- (iv) Distribution de tabac (> 10% du chiffre d'affaires)
- (v) Armes non conventionnelles (mines anti-homme, armes bactériologiques et nucléaires, bombes à fragmentation) ; (RED flag)
- (vi) Sociétés impliquées dans des controverses sévères en matière de respect du Global Compact ou du code de comportement des multinationales de l'OCDE. (RED flag)

L'équipe de gestion définit les RED flag en fonction des banques de données en sa possession et vérifie que les émetteurs éligibles respectent les seuils indiqués. Lorsque des éléments nouveaux interviennent sur une valeur en portefeuille, l'équipe de gestion revoit la situation et éventuellement décide de liquider la valeur non conforme.

### Best in class et Best in Universe (Screening positif) :

Pour chaque émetteur potentiellement éligible, l'équipe de gestion calcule en outre (i) le SAPIENS ESG Global Score et (ii) le score des incidences négatives (« Do Not Significantly Harm ») et vérifie que chaque émetteur dépasse le score minimum requis pour faire partie de l'univers d'investissement.

Les calculs sont effectués en référence au secteur d'activité (Best in class) pour évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre et par rapport à l'Univers Global d'investissement (Best in Universe) dans les autres cas.

### Intégration ESG :

Sapienta Gestion définit un seuil minimum de qualité ESG de portefeuille mesurable dérivé du rating SAPIENTA ESG Global Score (voir ci-dessous) ainsi qu'un objectif annuel pour le SAPIENTA ESG Global Score de 60 / 100.

L'équipe de gestion est responsable de la mise en œuvre et du suivi de ces indicateurs ainsi que de mettre en place des stratégies alternatives lorsque le portefeuille investi est proche de ces limites.

**Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Les éléments contraignants sont les suivants :

- Au moins 80% du portefeuille du fonds doit disposer d'un SAPIENS ESG Global Score. A cet égard, on notera que ceci se réfère à la totalité des investissements actionnaires en portefeuille et que sont exclues de l'analyse ESG les produits dérivés, les liquidités, les dépôts et les éventuels OPC de trésorerie détenue par le fonds ;
- Tous les OPCVM investis dans le fonds doivent être conformes à l'Article 8 ou Article 9 de la réglementation SFDR 2019/2088 ;
- Le portefeuille investi respecte les règles d'exclusion indiquées précédemment ;
- Le portefeuille investi respecte les seuils minimaux de gestion suivants :

Indicateurs de qualité ESG	Minimum
SAPIENS ESG GLOBAL Score de portefeuille	>60/100
SAPIENTA « E » Score de portefeuille	>50/100
SAPIENTA « S » Score de portefeuille	>50/100
SAPIENTA « G » Score de portefeuille	>66/100

**Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

L'univers d'investissement initial, qui comprend toutes les valeurs françaises à grande capitalisation, est réduit à minima de 33% après application des filtres ESG mis en place (screening négatif et screening positif).

**Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

L'application des principes de bonne gouvernance par les émetteurs est contrôlée par le biais de deux facteurs :

- Le produit financier exclut les sociétés qui sont reconnues coupables de sévères infractions au Global Compact des Nations Unies ou aux normes pour multinationales de l'OCDE ;
- Dans le cadre du modèle interne SAPIENS, le pilier Gouvernance doit atteindre un score de qualité minimum de 66 / 100 au travers de l'examen de 12 critères de bonne gouvernance associés à l'adoption de politiques de gestion des facteurs de risque ESG et la localisation des activités dans des pays libres selon la « Freedom House » .



**Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?**

Le produit financier investit au moins 80% dans des actifs qui sont considérés comme éligibles selon le modèle SAPIENS, donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). L'analyse doit donc être réalisée sur un minimum de 80% des valeurs présentes en portefeuille.

La quote-part des actifs non alignés (#2 Autres actifs) est comprise entre 0 et 20% et comprend les liquidités, les couvertures en produits dérivés et les éventuels investissements en OPCVMs qui bien qu'étant classifiés SFDR Article 8 ou Article 9 ne font pas l'objet d'une évaluation de qualité dans le cadre de la procédure SAPIENS.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

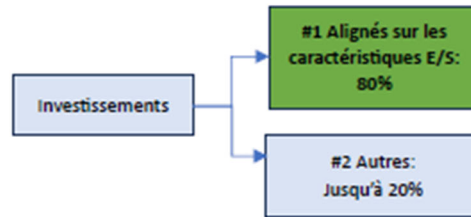
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par des sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Le produit financier ne prévoit pas spécifiquement d'investissements durables ou alignés avec la taxonomie européenne.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

#### *Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Les produits dérivés utilisés par le fonds ne visent pas à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues. Leur utilisation est limitée à des opérations de couverture ou d'exposition temporaire afin de répondre à un fort mouvement de passif, de gagner une exposition temporaire au bêta de marché ou d'accompagner un changement de stratégie.

Par ailleurs, la Société de Gestion s'assure que l'utilisation des produits dérivés ne va pas à l'encontre des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Notamment, la Société de Gestion n'utilise pas de dérivés dans le but d'améliorer artificiellement la performance extra-financière du produit. Les contraintes relatives à l'emploi de produits dérivés sont précisées dans la documentation précontractuelle du Produit Financier.



#### *Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?*

La présence d'activités économiques durables sur le plan environnemental est considérée comme un facteur positif d'investissement dans le cadre du modèle interne SAPIENS et est par conséquent intégré dans le pilier « E » du SAPIENS ESG Global Score.

Néanmoins, le produit financier n'a pas jugé opportun de définir une proportion minimale d'investissements alignés avec la Taxonomie européenne. La proportion minimum d'investissements durables au sens SFDR est donc de 0%.

**Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ?**

- Oui.
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

La présence d'activités économiques liées au gaz fossile ou à l'énergie nucléaire ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique par le produit financier.

**Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier ne s'engage pas à investir une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

**Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le Produit Financier ne s'engage pas à investir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

**Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Produit Financier ne s'engage pas à investir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social.

**Quels sont les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres" du produit financier représentent jusqu'à 20% des actifs du fonds. Il peut s'agir, en fonction des instruments éligibles tels que définis dans le prospectus du produit, d'instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille, des liquidités, ou à titre accessoire, des OPCVMs de trésorerie ou au profil de risque équivalent. Les produits dérivés et les liquidités ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales. Les OPCVMs doivent être classifiés Article 8 ou Article 9 selon le règlement SFDR afin de respecter des standards minimaux de qualité ESG. Aucune analyse ESG détaillée n'est réalisée sur les OPCVMs ni sur les instruments financiers à terme (dérivés) car ils ont exclusivement une finalité financière et ne participent pas à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du fonds.

Pour être conforme à la Taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.





**Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'intégration des facteurs de durabilité ESG prévoit l'examen de certains indices ESG en support à la sélection des fonds de la part des gérants, mais aucun indice de référence n'a été défini pour respecter toutes les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier.



**Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?**

De plus amples informations sont disponibles au siège social de SAPIENTA GESTION ou sur son site internet : <https://sapientaestion.com/>

# RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

## **FUTUR FLEXIBLE ACTIONS**

# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Toutes les opérations d'investissement sur OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers sous-jacents du FCP sont effectuées par l'intermédiaire du dépositaire. Le FCP ne supporte alors pas de frais de courtage.

La recherche de la « meilleure exécution » consiste à s'assurer que les ordres transmis sur OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers sous-jacents sont exécutés conformément aux prescriptions figurant dans leur prospectus.

La société de gestion peut dans certains cas avoir recours à des courtiers pour investir dans d'autres instruments financiers. Dans ces cas, le FCP peut supporter des frais de courtage.

Lorsque la société de gestion est amenée à traiter d'autres types d'actifs négociés sur un marché (actions ou parts d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement étrangers ouverts, actions ou parts de sociétés d'investissement fermées, instruments financiers à terme cotés), elle sélectionne ses intermédiaires financiers selon une politique qui consiste à prendre en compte des critères quantitatifs (niveau de prix) et qualitatifs (position sur le marché, organisation interne, rapidité, etc.) fixés d'après une grille d'évaluation interne.

En raison du caractère non majoritaire de ce type d'opérations, Sapienta Gestion pourra ne sélectionner qu'un seul intermédiaire pour l'exécution de ces opérations.

## **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## Information sur la rémunération

- Politique et pratiques de rémunération du personnel de la société de gestion

La politique de rémunération mise en œuvre au sein de SAPIENTA GESTION est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (la « Directive UCITS V »).

A ce stade, la politique de rémunération de la Société n'intègre pas les risques en matière de durabilité. En revanche, une réflexion est en cours sur la nature des critères à prendre en compte pour intégrer ces risques. Les critères de durabilité définis seront également intégrés à la politique de rémunération des collaborateurs en vue de la prochaine campagne de fixation des objectifs annuels.

L'accès aux informations sur la manière dont la Société intègre les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement, notamment les aspects organisationnels, de gestion des risques et de gouvernance de ces processus, et dans ses processus de conseil sont tenues à jour de manières concises dans la section « Informations règlementaires » du site Internet de la Société.

### 1. Rémunérations versées par la Société à son personnel

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société a établi une politique ayant pour objectif de promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec les prospectus/statuts ou autres documents constitutifs des fonds ou autres actifs gérés avec l'intérêt des clients à qui la Société fournit un service d'investissement.

La politique de rémunération de la Société est conforme à la stratégie à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion, des fonds et des clients, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La Politique de rémunération est revue annuellement par la Direction Générale de la Société. Celle-ci a vérifié l'application de la politique sur l'année 2025 et sa conformité avec les principes de la Directive UCITS V. Elle a, en ce sens, approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025, le 22/01/2025.

La rémunération variable est attribuée en tenant compte de critères qualitatifs et quantitatifs afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme :

- Aucune rémunération fixe ou variable n'est liée à la réalisation d'objectifs de vente, de courtage, de performance, etc.

- Aucune rémunération fixe ou variable n'est prise en charge par les OPC gérés par la société de gestion.

Les rémunérations variables versées au sein de la société de gestion sont déterminées de façon discrétionnaire. Compte tenu de la taille de l'effectif de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

### 2. Prise en compte de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêts

La Société a également procédé à l'identification des collaborateurs jugés comme Preneurs de risques. Ces collaborateurs sont ceux qui pourraient avoir un impact significatif sur le profil de risque de la Société ou des fonds gérés et qui percevrait un salaire significatif.

Les personnes concernées se verront appliquer les dispositions de la politique de rémunération pour la part variable de leur rémunération.

Tous les collaborateurs de la Société sont considérés comme Preneurs de risques, au titre de l'exercice 2025.

Aucune situation de conflit d'intérêt n'a émané des pratiques liées à la rémunération au sein de la Société, sur la période.

## Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

31/12/2025	31/12/2024
------------	------------

<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>	<b>18 673 963,36</b>	<b>7 122 539,45</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 673 963,36	7 122 539,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>644 681,79</b>
OPCVM	0,00	644 681,79
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>	<b>3 625,00</b>	<b>4 450,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>18 677 588,36</b>	<b>7 771 671,24</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>22 421,50</b>	<b>20 758,80</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>782 630,68</b>	<b>447 047,04</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II<sup>1</sup></b>	<b>805 052,18</b>	<b>467 805,84</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>19 482 640,54</b>	<b>8 239 477,08</b>

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	17 894 987,61	7 775 759,65
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 341 046,86	373 380,03
<b>Capitaux propres I</b>	<b>19 236 034,47</b>	<b>8 149 139,68</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>3 625,00</b>	<b>4 450,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>3 625,00</b>	<b>4 450,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>242 981,07</b>	<b>85 887,40</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>242 981,07</b>	<b>85 887,40</b>
<b>Total Passifs : I + III + IV</b>	<b>19 482 640,54</b>	<b>8 239 477,08</b>

## Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	384 341,58	136 053,26
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	100,50
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>384 341,58</b>	<b>136 153,76</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-0,37
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,37</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>384 341,58</b>	<b>136 153,39</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-169 843,01	-121 529,32
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-169 843,01</b>	<b>-121 529,32</b>
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>214 498,57</b>	<b>14 624,07</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>125 137,67</b>	<b>33 489,58</b>
<b>Revenus nets I = C + D</b>	<b>339 636,24</b>	<b>48 113,65</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	-283 453,09	220 235,09
Frais de transactions externes et frais de cession	-90 995,31	-44 861,16
Frais de recherche	-25 748,22	-10 763,73
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-400 196,62</b>	<b>164 610,20</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-164 628,18</b>	<b>-20 718,62</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>-564 824,80</b>	<b>143 891,58</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 043 838,19	-28 174,50
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-393,90	106,38
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>1 043 444,29</b>	<b>-28 068,12</b>

## Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>522 791,13</b>	<b>209 442,92</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>1 566 235,42</b>	<b>181 374,80</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice <b>J</b>	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice <b>K</b>	0,00	0,00
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net = I + II + III - IV</b>	<b>1 341 046,86</b>	<b>373 380,03</b>

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## **Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indicateur composite 50% Cac 40 (dividendes nets réinvestis) + 50% (€STER capitalisé + 0,085%), diminuée des frais de gestion et de la commission de surperformance. L'OPCVM n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indice de référence.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

**Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices**

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024			
<b>Actif net total</b>	<b>19 236 034,47</b>	<b>8 149 139,68</b>			
<b>PART CAPI C</b>					
Actif net	4 107 274,26	1 395 612,93			
Nombre de parts	26 673,497	9 646,113			
Valeur liquidative unitaire	153,98	144,68			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	-3,27	2,15			
<b>PART CAPI I</b>					
Actif net	15 128 760,21	6 753 526,75			
Nombre de parts	133 832,311	64 392,311			
Valeur liquidative unitaire	113,04	104,88			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	-1,03	2,65			

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

## Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013113198	2,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
I	FR0013233756	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0013113198	Non significatif
I	FR0013233756	Non significatif

### Commission de surperformance

#### Part FR0013113198 C

20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence.

La société de gestion n'est pas soumise à la T.V.A.

Assiette : actif net

Fonctionnement de la commission de surperformance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. L'OPC fictif ne supporte aucun frais de gestion.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. En conséquence, cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans

(période de référence).

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

#### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

#### Commission de surperformance et performance négative du Fonds

Il est possible que le Fonds enregistre une performance annuelle négative mais supérieure à celle de l'indice de référence, elle-même négative. Dans ce cas, la commission de surperformance est acquise et prélevée par le Gestionnaire, sous réserve du respect de la méthode de calcul et du rattrapage des sous-performances.

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit Fonds.

### **Part FR0013233756 I**

A compter du 1er janvier 2022

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion : Néant Dépositaire : Actions, ETF, warrants, droits : Forfait 15€ TTC France, Belgique, Pays-Bas - Forfait 40€ TTC autres pays OPC : Forfait max 150€ TTC Max (selon lieu de commercialisation) Futures : 1€/lot TTC Options : 0,40% Minimum 7€ TTC Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

**Garantie reçue :**

Néant

**Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont investies au travers d'OPCVM/FIA de type monétaire.
- Corrélacion : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire de l'OPCVM

: CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### **Informations complémentaires**

Taux Barème :

Le FCP investit moins de 10% de son actif net dans d'autres OPCVM

Des frais liés à la recherche au sens de l'Article 314-21 du Règlement Général de l'AMF sont facturées à l'OPC sur la base d'un barème de 0,20% par an maximum.

## **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

**Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

## Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>8 149 139,68</b>	<b>451 274,26</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	12 334 255,12	9 457 547,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 105 106,57	-1 910 848,67
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	214 498,57	14 624,07
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-400 196,62	164 610,20
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 043 444,29	-28 068,12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>19 236 034,47</b>	<b>8 149 139,68</b>

## Annexes des comptes annuels

### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
<b>PART CAPI C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	27 211,584	4 084 240,87
Parts rachetés durant l'exercice	-10 184,200	-1 530 898,38
Solde net des souscriptions/rachats	17 027,384	2 553 342,49
<b>PART CAPI I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	74 714,000	8 250 014,25
Parts rachetés durant l'exercice	-5 274,000	-574 208,19
Solde net des souscriptions/rachats	69 440,000	7 675 806,06

### Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>PART CAPI C</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART CAPI I</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0013113198	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	4 107 274,26	26 673,497	153,98
FR0013233756	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	15 128 760,21	133 832,311	113,04

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Pays-Bas +/-	Luxembourg +/-		
exprimés en milliers d'Euro						
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	18 673,96	16 606,41	1 207,57	859,98	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	2 037,38	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>20 711,34</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		$\leq 1$ an	$1 < X \leq 5$ ans	$> 5$ ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	782,63	0,00	0,00	0,00	782,63
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>782,63</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	782,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>782,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-				Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6,68	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

## **Annexes des comptes annuels**

### **Expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

### **Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	22 421,50
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
<b>Total des créances</b>	<b>22 421,50</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-230 854,09
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-12 126,98
<b>Total des dettes</b>	<b>-242 981,07</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-220 559,57</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

<b>PART CAPI C</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	55 113,69
Frais fixes en % actuel	2,20
Frais variables	2 686,86
Frais variables en % actuel	0,11
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART CAPI I</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	103 689,86
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	8 352,60
Frais variables en % actuel	0,08
Rétrocession de frais de gestion	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
<b>Garanties reçues</b>	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
<b>Garanties données</b>	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Autres engagements hors bilan</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>339 636,24</b>	<b>48 113,65</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>339 636,24</b>	<b>48 113,65</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>339 636,24</b>	<b>48 113,65</b>

<b>PART CAPI C</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	33 554,34	-3 847,20
<b>Total</b>	<b>33 554,34</b>	<b>-3 847,20</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

<b>PART CAPI I</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	306 081,90	51 960,85
<b>Total</b>	<b>306 081,90</b>	<b>51 960,85</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-564 824,80</b>	<b>143 891,58</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>-564 824,80</b>	<b>143 891,58</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-564 824,80</b>	<b>143 891,58</b>

<b>PART CAPI C</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-120 878,06	24 588,25
<b>Total</b>	<b>-120 878,06</b>	<b>24 588,25</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>PART CAPI I</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-443 946,74	119 303,33
<b>Total</b>	<b>-443 946,74</b>	<b>119 303,33</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>18 673 963,36</b>	<b>97,08</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>18 673 963,36</b>	<b>97,08</b>
Aérospatial et défense			1 015 621,00	5,28
SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	3 415	1 015 621,00	5,28
Agro-alimentaire			1 089 968,88	5,67
DANONE	EUR	14 196	1 089 968,88	5,67
Articles personnels			1 241 271,00	6,45
HERMES INTERNATIONAL	EUR	243	515 646,00	2,68
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	1 125	725 625,00	3,77
Assurance - Non vie			845 824,00	4,40
AXA	EUR	20 650	845 824,00	4,40
Automobiles et équipementiers			646 543,78	3,36
MICHELIN	EUR	22 838	646 543,78	3,36
Banques			2 643 515,40	13,74
BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	10 600	856 374,00	4,45
CREDIT AGRICOLE	EUR	48 500	851 175,00	4,42
SOCIETE GENERALE	EUR	13 620	935 966,40	4,87
Bâtiment et matériaux de construction			881 632,09	4,58
SAINT-GOBAIN	EUR	4 764	414 277,44	2,15
VINCI	EUR	3 893	467 354,65	2,43
Chimie			676 136,94	3,52
AIR LIQUIDE	EUR	4 219	676 136,94	3,52
Fournisseurs de services de télécommunications			1 060 058,40	5,51
ORANGE	EUR	74 652	1 060 058,40	5,51
Gaz eau et services multiples aux collectivités			1 077 315,93	5,60
ENGIE	EUR	48 073	1 077 315,93	5,60
Matériel équipements destinés aux TI			1 334 570,30	6,94
LEGRAND	EUR	4 960	631 160,00	3,28
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	2 407	565 404,30	2,94
STMICROELECTRONICS	EUR	6 150	138 006,00	0,72
Médias			680 601,60	3,54
PUBLICIS GROUPE	EUR	7 680	680 601,60	3,54
Métaux industriels et extraction			859 980,00	4,47
ARCELORMITTAL	EUR	22 000	859 980,00	4,47
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			836 133,76	4,35
SANOFI	EUR	10 108	836 133,76	4,35
Services appui à industrie			719 590,50	3,74
BUREAU VERITAS	EUR	26 475	719 590,50	3,74
Services bancaires invest et de courtage			1 069 568,00	5,56
EURONEXT	EUR	8 356	1 069 568,00	5,56

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Sociétés de placement immobilier			944 720,00	4,91
KLEPIERRE	EUR	28 000	944 720,00	4,91
Soins personnels pharmacies et épiceries			428 922,00	2,23
L'OREAL	EUR	1 170	428 922,00	2,23
Voyages et Loisirs			621 989,78	3,23
ACCOR	EUR	12 899	621 989,78	3,23
<b>Total</b>			<b>18 673 963,36</b>	<b>97,08</b>

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
CAC40 EOP 0126	25,00	3 625,00	0,00	2 037 375,00
<b>Sous total</b>		<b>3 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 037 375,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>3 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 037 375,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Options</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Swaps</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	18 673 963,36
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	3 625,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	0,00
<b>Autres actifs (+)</b>	805 052,18
<b>Autres passifs (-)</b>	-246 606,07
<b>Total = actif net</b>	<b>19 236 034,47</b>